

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2013

STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1410)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE28

présenté par
Mme Erhel, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi l'alinéa 27 :

« d) en oeuvrant pour l'association de toutes les parties prenantes à la gouvernance de la gestion et de l'internationalisation des noms de domaines, dans un souci d'intérêt public ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.